

Revue de presse du 1er au 15 janvier 2023

Table des matières

AFRIQUE	1
Maroc	1
Rwanda.....	2
EUROPE	2
Méditerranée centrale – Frontex.....	2
États non-membres de l'Union européenne.....	3
Royaume-Uni.....	3
États membres de l'Union européenne	3
Croatie	3
Espagne	4
Grèce	4
Italie	5

AFRIQUE

Maroc

- [ENASS, «Migration : Une nouvelle étude fait le bilan de la SNIA », 9 janvier 2023](#)
- [Le Matin, « Le partenariat entre le Maroc et l'Union européenne "nécessite d'être nourri et enrichi », 5 janvier 2023](#)

Lundi 5 janvier 2023 a eu lieu une réunion entre le Haut représentant de l'Union européenne (UE) pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité, Josep Borrell, et son homologue, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita. Ils ont fait part de leur volonté commune de renforcer le partenariat en matière de « gestion de la migration » et d'étendre le périmètre à de nouveaux domaines, comme le numérique par exemple. Partenariat clé dans l'externalisation de la politique européenne sécuritaire, la coopération entre le Maroc et l'UE vise à transformer le Maroc en un pays de blocage pour les exilé·e·s. Depuis 2000 et l'accord euro-méditerranéen d'association UE-Maroc, une multitude de déclarations et de partenariats ont été conclus (2003, 2005, 2008, 2013, 2015, 2019, 2021).

Les personnes bloquées aux frontières se retrouvent dans une impasse : la fermeture des frontières européennes d'une part, et les difficultés pour régulariser leur situation au Maroc d'autre part. Une [étude](#) publiée par l'association Racines fait le bilan de la politique migratoire marocaine de 2013 à 2021, saisie à partir du cadre global des relations Maroc-UE. Elle dénonce, entre autres, les stratégies d'épuisement physique et psychologique auxquelles sont confrontées les personnes exilé·e·s au Maroc.

Rwanda

- [Le Monde, « Le Rwanda ne veut plus accueillir de réfugiés congolais », 10 janvier 2023](#)

La reprise, fin 2021, de la violence en République démocratique du Congo entre les forces gouvernementales et les rebelles du Mouvement M23 a poussé des milliers de personnes à fuir leur pays. Selon le HCR, depuis le début du conflit près de 76 000 ressortissant·e·s congolais·e·s ont trouvé refuge au Rwanda. Cependant, le président rwandais Paul Kagamé a déclaré en janvier 2023 qu'il ne souhaitait plus accueillir les réfugié·e·s qui fuient la recrudescence de la violence en RDC.

Cette décision jure avec le récent arrangement conclu avec le Royaume-Uni (RU), qui prévoit pour le Rwanda de gérer sur son territoire les demandes de protection jugées irrecevables sans examen au fond par le Royaume-Uni. Ce deux poids deux mesures rend compte de l'instrumentalisation du droit d'asile et du marchandage exercé sur le dos des exilé·e·s. Ce partenariat permet d'une part au RU de se défaire de ses responsabilités en matière d'asile, et représente d'autre part un intérêt diplomatique (interlocuteur légitime sur la scène internationale) et économique (144 millions d'euros versés par le Royaume Uni) pour le Rwanda. Cependant, ce protocole d'entente fait fi des droits des personnes devant être « relocalisées » hors Europe, et des critiques contre le Rwanda.

EUROPE

Méditerranée centrale – Frontex

- [Le Monde, « Comment des appareils de surveillance de Frontex sont utilisés par les garde-côtes libyens pour intercepter des migrants », 5 janvier 2023](#)

Depuis 2018, l'agence de garde-côtes et de garde-frontières européens Frontex assure la surveillance aérienne des frontières européennes en Méditerranée centrale. Le Monde a révélé que les pseudos garde-côtes libyens se servent des vidéos de surveillance de Frontex afin de détecter les embarcations d'exilé·e·s en mer, ce que dément l'agence. Le Monde et d'autres organisations comme Human Rights Watch (HRW) et Border Forensics ont démontré que ces vidéos ont permis des interceptions maritimes de bateaux qui n'étaient pas en détresse et des *pull back* par les garde-côtes libyens. Selon le [dossier](#) de HRW et Border Forensics, plus le nombre d'heures de vols affrétés par Frontex dans une zone est importante, plus le nombre d'interceptions par les autorités libyennes dans cette zone augmente.

En facilitant l'interception des personnes exilées en amont des frontières européennes, l'agence Frontex se rend complice du refoulement d'exilé·e·s en Libye, où ils et elles subissent de façon notoire des abus et violences systématiques. Ces pratiques mettent en exergue l'approche de l'agence de surveillance des frontières de l'Union européenne, « conçue non pas pour secourir les personnes en détresse mais pour les empêcher d'atteindre le territoire européen¹ ».

¹ Human rights watch, «[UE: Frontex complice d'abus en Libye](#)», décembre 2022

États non-membres de l'Union européenne

Royaume-Uni

- **The Guardian**, « [Channel crossings: 45,756 people came to UK in small boats in 2022](#) », 1er janvier 2023

Plus de 45 000 personnes ont traversé la Manche vers le Royaume-Uni dans de petites embarcations au cours de l'année 2022, selon les chiffres du gouvernement. La question des arrivées d'exilé-e-s par voie maritime est devenue une obsession pour celui-ci, notamment trois ans après le Brexit. Le premier Ministre a annoncé une nouvelle loi restrictive en matière migratoire en 2023 (« si vous entrez illégalement au Royaume-Uni, vous ne devriez pas pouvoir y rester »), un plan d'immigration en cinq points dont un nouvel accord de réadmission avec l'Albanie, et une coopération renforcée avec le voisin français pour contenir/repousser les personnes exilées.

La conclusion, en novembre 2022, d'un quatrième accord franco-britannique sur la Manche (en l'espace de trois ans) prévoit une augmentation de 40 % du nombre de patrouilles conjointes, ainsi que des investissements supplémentaires dans les infrastructures et l'utilisation de technologies, tels les drones, pour détecter les embarcations depuis la France, « ainsi qu'une plus grande coopération transeuropéenne ». En somme, rien de nouveau au sein de l'Europe sécuritaire...

États membres de l'Union européenne

Croatie

- **La Voix du Nord**, « [Croatie: le pays adopte l'euro et intègre l'espace Schengen](#) », 1 janvier 2023
- **InfoMigrants**, « [Qu'est-ce que l'entrée de la Croatie dans Schengen peut changer à la route migratoire des Balkans ?](#) », 5 janvier 2023

Depuis le 1er janvier 2023, la Croatie a intégré l'espace Schengen, ce qui permet aux citoyen-ne-s croates d'y circuler librement sans contrôle aux frontières internes. Dès son intégration dans l'Union européenne en 2013, la Croatie s'est vu donner la responsabilité de contrôler les frontières extérieures terrestres de l'UE. Plusieurs associations et organisations internationales dénoncent de longue date les atteintes généralisées aux droits humains, les refoulements et les violences commises de la part des autorités croates sur son territoire et à ses frontières. Pourtant, le respect des droits fondamentaux aux frontières fait théoriquement partie des conditions préalables pour l'adhésion à l'espace Schengen. Dans les faits, « le critère déterminant permettant à un État de rejoindre l'espace Schengen est la preuve de sa capacité à s'ériger en garde-frontière de l'UE »². De fait, l'Union européenne a pendant longtemps utilisé l'adhésion à l'espace Schengen comme un moyen de pression pour intensifier le contrôle des frontières. Ce chantage migratoire s'effectue aussi sur la Serbie et la Bosnie, pays candidats à l'adhésion de l'UE et à l'espace Schengen, qui acceptent de verrouiller les frontières de l'UE à tout prix.

² Migreurop, « Exils sans fin, Chantages anti-migratoires le long de la route des Balkans », Rapport de mission, novembre 2021

Espagne

- [El Diario, « Human Rights Watch afirma que “la política de devoluciones en caliente” de España causa muertes de migrantes », 12 janvier 2023](#)

Le rapport annuel 2022 de l'organisation Human Rights Watch n'épargne pas l'Espagne et sa politique de contrôle aux frontières. Selon l'ONG, « la politique de refoulement à chaud de l'Espagne a contribué à la mort de migrants à ses frontières terrestres et maritimes » et « l'absence de voies sûres et légales a continué à causer des dommages et des décès ». Elle revient notamment sur la tragédie du 24 juin à la frontière maroco-espagnole, ayant coûté la vie, selon HRW, d'au moins 23 personnes qui tentaient de franchir les barrières-frontières vers l'Espagne, et pointe le fait que les autorités espagnoles ont confirmé avoir « renvoyé sommairement » des personnes exilé·e·s au Maroc. Par ailleurs, l'ONG Caminando Fronteras a estimé qu'au cours du premier semestre 2022, parmi les personnes décédées en tentant de rejoindre l'Espagne, quatre sur cinq ont péri sur la route de l'Atlantique.

HRW rappelle dans son rapport que les violences et les refoulements aux frontières européennes sont monnaie courante : « les États membres de l'UE, dont la Bulgarie, la Croatie, Chypre, la Grèce, la Pologne et l'Espagne, ont continué à procéder à des retours illégaux et à des violences à leurs frontières ». Au mépris tant du droit international et européen que des droits des personnes en migration.

Grèce

- [InfoMigrants, «La justice grecque annule la procédure pour "espionnage" contre 24 humanitaires à Lesbos», 13 janvier 2023](#)
- [Le Monde, «En Grèce, un réfugié somalien, condamné à 142 ans de prison pour trafic de migrants, sera bientôt libéré», 10 janvier 2023](#)
- [Le courrier des Balkans, «Exilés en Grèce: la justice annule la procédure pour espionnage au “procès de la solidarité», 13 janvier 2023](#)

Ces dernières semaines, l'île de Lesbos a été le théâtre de plusieurs revirements de jurisprudence dans les procès menés à l'encontre d'acteurs solidaires aux frontières. Le premier visait Mohammad Hanad Abdi, un réfugié somalien, condamné en première instance à 142 années de prison pour avoir repris la barre d'une embarcation de fortune en détresse, entre la Turquie et la Grèce. La Cour d'appel de Lesbos a réduit la peine de l'accusé à 8 ans de prison en raison d'une réévaluation des circonstances. Il sera libéré dans le mois qui suit le jugement, au vu de son « bon comportement », des 400 jours de travaux généraux et des deux ans et demi de prison déjà effectués. On comptait en 2019 près de 1 905 personnes³ détenues en Grèce pour les mêmes raisons que Mohammad Hanad Abdi.

Plus récemment s'est déroulé en Grèce le procès très médiatisé et emblématique à l'encontre de 24 activistes humanitaires, poursuivi·e·s pour avoir mené des patrouilles le long des côtes à la recherche de bateaux en détresse. La justice grecque a annulé la procédure pour « espionnage » en raison de vices de procédure, notamment l'absence de traduction de l'acte d'accusation ou l'absence d'envoi de documents aux accusés. En revanche, ils font toujours l'objet d'une procédure pour « trafic d'être humains ».

Dans ces deux cas, les accusé·e·s n'ont pas obtenu d'annulation de jugement et les juges ne se sont pas prononcés sur le fond des dossiers. De nombreuses poursuites judiciaires ont poussé les acteurs solidaires à cesser leurs activités en mer Egée. Ces pratiques de criminalisation des migrations

³ Le Monde, « [En Grèce, un réfugié somalien, condamné à 142 ans de prison pour trafic de migrants, sera bientôt libéré](#) », 10 janvier 2023

et des solidarités s'accroissent dans le but de décourager et empêcher les ONG de sauvetage en mer d'opérer dans la zone, et de dissuader les personnes exilé-e-s de voyager vers l'Europe.

Italie

- [Euronews, « Migrants en Méditerranée: l'Italie va "entraver" le travail de secours en mer des ONG », 8 janvier 2023](#)
- [InfoMigrants, « Italie: la nouvelle loi sur les sauvetages en mer "nous rend la vie encore plus difficile", estime MSF », 6 janvier 2023](#)

Le gouvernement italien de Giorgia Meloni a signé un nouveau décret visant à entraver le travail de secours en mer des ONG. Les navires civils de sauvetage seront désormais obligés de se rendre immédiatement dans un port italien après chaque opération, sans possibilité pour les ONG d'attendre dans la zone de recherche et secours (SAR) dans le cas où une autre embarcation serait en détresse. Concrètement, ce décret limite le nombre d'opérations de sauvetage que peuvent mener les organisations civiles. En parallèle, le débarquement dans un port sûr est déclaré plus rapidement, mais sont plus fréquemment désignés des ports de débarquements éloignés des zones de sauvetage.

L'autre nouveauté prévue dans le décret est que les ONG seront obligées de recueillir les demandes d'asile à bord des navires de sauvetage, de sorte que la procédure administrative soit prise en charge par le pays dont les navires battent pavillon. Comme l'a rappelé le HCR, les processus de demandes d'asile devraient être réalisés sur terre ferme, en lieu sûr, une fois les besoins immédiats couverts. De plus, il est de la responsabilité de l'État d'enregistrer et traiter les demandes d'asile, et non pas de celle des ONG de sauvetage. Les acteurs concernés demandent « une réaction forte de la part de la Commission européenne, du parlement européen, des États membres et des institutions européennes [...] Et demandent au gouvernement italien de retirer immédiatement le décret-loi qu'il vient de publier »⁴.

Ce décret est en contradiction avec le droit international de la mer (et l'obligation de porter assistance à tout navire en détresse), et le droit européen. Il s'inscrit dans une longue liste d'actions de criminalisation et de discriminations menées à l'encontre des personnes solidaires.

⁴ Médecin sans frontières, [«Méditerranée centrale : le nouveau décret des autorités italiennes entrave les efforts de sauvetage en mer et entraînera davantage de morts»](#), 5 janvier 2023, Communiqué de presse.